

PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE SSIAP 1

Agrément Préfectoral n° 0026

OBJECTIFS

Maintenir et améliorer le niveau de compétence des salariés dont les fonctions comprenant la surveillance technique, l'entretien et la sécurité. Texte de référence : Arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification de personnel permanent des services de sécurité incendie.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Etre titulaire du diplôme SSIAP1, et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures au cours des derniers 36 mois.

Titulaire de son secourisme à jour du recyclage (moins de 2 ans).

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Enseignements théoriques réalisés par COGAN Consulting
Pédagogie active centrée sur la pratique

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le participant reçoit une attestation de recyclage SSIAP1 à l'issue d'une évaluation de fin de stage réalisée par le centre de formation COGAN Consulting.

DUREE – 14 heures réparties sur 2 jours

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Robine ABRANTES

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 5 à 12 personnes

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier

sur le site www.coganconsulting.com

SARL Cogan Consulting:

Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du NORD

Autorisation d'exercice du CNAPS: FOR-059-2022-01-05-20160585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – FRANCE

Telephone: +33 (0)3 28 61 59 19

Fax: +33 (0)3 28 26 59 89

Email: cogan@coganconsulting.com

Site Web: www.coganconsulting.com

PROGRAMME

PARTIE 1 : REGLEMENTATION

- Principes fondamentaux de la sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Evacuation des occupants
- Eclairage normal et de sécurité
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

PARTIE 2 : PRATIQUE

- Exercices pratique
- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (ERP et IGH)

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté et mise en œuvre d'un RIA

NOTA : l'emploi en tant qu'agent de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouristes et à l'obtention de la qualification HOBO (formation / habilitation électrique du personnel non-électricien, sur les risques électriques en entreprise).

Le recyclage triennal du diplôme SSIAP1 est **OBLIGATOIRE**